

## CAHIER DES CHARGES DU RESPONSABLE D'ANTENNE LOCALE

### **But**

Réalisation pratique de l'aide sociale chrétienne dans le domaine local, sans considération politique, ethnique, religieuse ou philosophique des bénéficiaires.

### **Tâches**

#### **1) Responsable**

- responsable avec les membres du bureau local du choix des bénéficiaires et des projets d'aide.

#### **2) Il/Elle conseille**

- les bénévoles de l'antenne dans la réalisation des projets humanitaires.

#### **3) Il/Elle informe**

- les services sociaux sur les possibilités d'aide de l'antenne locale,
- les médias régionaux sur les activités de l'antenne locale ADRA,
- l'église locale des activités du groupe local ADRA,
- ADRA France sur les activités de l'antenne locale au moyen des rapports annuels.

#### **4) Il/Elle vérifie**

- la réalisation de toutes les actions faites au nom du groupe local ADRA.

#### **5) Il/Elle assure la réalisation**

- des actions humanitaires individuelles, locales et régionales (éventuellement avec d'autres antennes locales ADRA),
- de la collecte annuelle ADRA pour la famine et les catastrophes (2<sup>ème</sup> samedi de mai),
- de la journée spéciale d'ADRA France (le deuxième samedi en décembre),
- d'autres collectes, par exemple des stands sur la place publique, des courses sponsorisées, des concerts en faveur d'ADRA, etc.

#### **6) Il/Elle remplit la mission du correspondant**

(voir document « *la mission du correspondant* ») ou délègue ce cahier des charges à une autre personne dont les coordonnées seront envoyées à ADRA France.

### **Tâches particulières**

Participation aux rencontres nationales ou régionales des responsables des groupes locaux ADRA, organisés par ADRA France.

### **Représentation**

En cas d'absence, il (elle) sera représenté(e) par une personne désignée par le Conseil d'administration de l'antenne.